

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 77-339 du 30 décembre 1977

portant nomination du Camarade  
ADJANOHOUN Lucien en qualité de  
Commissaire du Gouvernement au-  
près de la Société des Transports  
Routiers du Bénin (TRANS-BENIN).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,  
VU l'ordonnance N°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU l'ordonnance N°77-13 du 22 mars 1977, portant création de la Société des Transports Routiers du Bénin et approbation des statuts de ladite Société ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

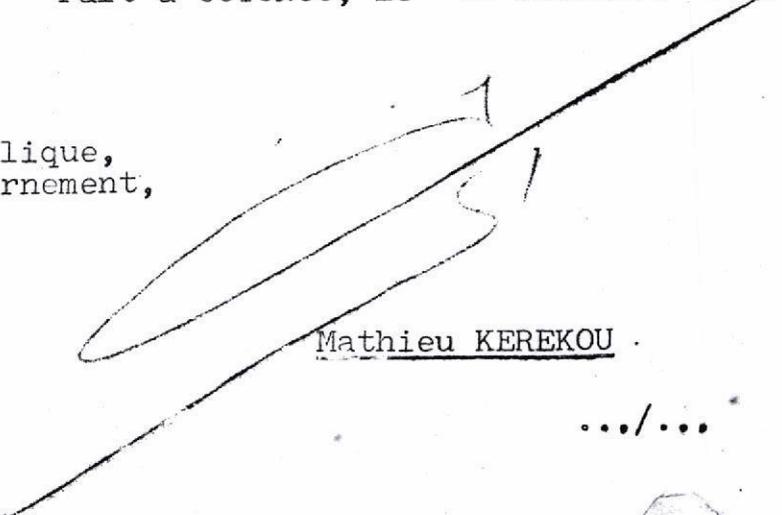
DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade ADJANOHOUN Lucien est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Société des Transports Routiers du Bénin (TRANS-BENIN).

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 décembre 1977.

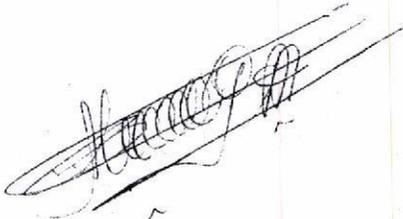
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Transports,

Le Ministre des Finances,



Léopold AHOUEYA



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 - Ministères des Transports 6  
autres Ministères 14 - TRANS-BENIN 4 - Intéressé 1 - SGG 4 SPD 2  
DPE-DGAJL-INSAE 6 - IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc.  
DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 4 - UNB-BN-FASJEP 6 - EMFSP 1 JORPB 1